

LIVRET D'ACCUEIL



CENTRE HOSPITALIER
DES MARCHES
DE BRETAGNE



4 EHPAD

Le Mot de la Direction

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'être accueilli dans l'un des 4 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre Hospitalier des Marches de Bretagne (CHMB).

Ce livret d'accueil vous permettra de connaître vos droits ainsi que les prestations proposées par l'établissement et vous donnera un aperçu de son cadre de vie et de son fonctionnement.

Vous y trouverez toutes les indications pour faciliter vos démarches. N'hésitez pas à demander au bureau des entrées ainsi qu'au personnel des services, les précisions complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses prestations, le CHMB s'attache à proposer une offre de soins de proximité, adaptée et de qualité.

L'ensemble des personnels médicaux, soignants, hôteliers, techniques et administratifs mettra à votre service tous les moyens dont ils disposent, afin de vous offrir un lieu de vie agréable et de vous accompagner dans les actes de la vie quotidienne, en respectant votre liberté et votre dignité.

L'implication de votre famille et de votre entourage contribue à la réussite de votre installation et votre intégration.

L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous remercier de votre confiance.

La Direction

SOMMAIRE :

L'ETABLISSEMENT.....	4
NOS EHPAD	5
VOTRE INSCRIPTION	9
VOTRE ADMISSION	9
FRAIS DE SÉJOUR	10
AIDES FINANCIÈRES :	11
L'aide au logement à caractère social :	11
L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) :	11
L'Aide sociale :	11
FACTURATION :	12
L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE	12
VOS PRESTATIONS	13
VOS VISITES	14
QUALITÉ ET SECURITE DE VOTRE PRISE EN SOINS	15
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES, RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES	15
• Sécurité des personnes :	15
• Biens et valeurs personnels	15
• Assurances	15
VIE SOCIALE	16
PRÉSENTATION FAMILÉO	16
VOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI)	16
VOTRE LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR	16
CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)	16
VOS DROITS	17
• La personne de confiance	17
• La personne à prévenir	17
• Directives anticipées	18
• Droits civiques	18
• Droits	18
• Vos droits en matière de données à caractère personnel	19
• Cultes	19
LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE	20
DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
VOS NOTES	21

L'ÉTABLISSEMENT

Implantation géographique



Situé sur la commune de Val-Couesnon à 20 min du Mont St Michel, 30 min de Fougères et d'Avranches et 40 min de Rennes, le Centre Hospitalier des Marches de Bretagne (CHMB) est un établissement public de santé multi-sites de 781 lits et places : sites d'Antrain, de Tremblay, de Maen Roch et de St Georges de Reintembault.

Avec une activité médico-sociale dominante (693 lits et places), le CHMB offre aux usagers une diversité de services :

- EHPAD et Foyer de Vie,
- services de soins à domicile (SSIAD),
- services sanitaires avec médecine, services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) et hôpital de jour.

NOS EHPAD



Résidence La Loysance

1 rue Jean-Marie Laloy - Antrain – 35 560 VAL-COUESNON

Située au carrefour des routes de Rennes au Mont St Michel et de St Malo à Fougères, la Résidence La Loysance offre une capacité de 150 places :

- 145 places en **hébergement permanent**,
- 5 places en **hébergement temporaire**.

L'accueil se fait sur **6 unités** sur **deux niveaux** avec des chambres individuelles et personnalisables. Chaque unité permet de créer une ambiance conviviale et chaleureuse.



Au niveau 3, se trouve le **bureau d'accueil** où un agent est à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter.

Un **pupitre interactif** est également à votre disposition au niveau 3.

Vous pourrez y retrouver toutes les dernières informations : menu de la semaine, programme et photos des animations, les compte-rendus des Commissions de Vie Sociale (CVS)...



Le **jardin des sens** est accessible et sécurisé pour tous (jeux ludiques, poulailler, espace ombragé...). Il est situé au niveau 1.

Esthétique / Espace Snoezelen

Des soins de mise en beauté peuvent vous être proposés. Une salle Snoezelen permet des séances de relaxation proposées par du personnel formé.



Coiffure

Un salon de coiffure est mis à disposition des coiffeurs de ville et des familles.



Résidence Les Landes

20 rue Vincent Grellé - Tremblay – 35 560 VAL-COUESNON

Située sur l'axe Rennes-Le Mont St Michel, la Résidence les Landes dispose d'une capacité de 136 places en chambres individuelles ou doubles :

- 92 places en **hébergement permanent**,
- 36 places en **hébergement permanent spécialisé** dédiés aux personnes en situation de handicap vieillissante,
- 8 places en **unité protégée d'hébergement** destinés à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés.

A l'entrée de l'EHPAD, se trouve le **bureau d'accueil** où un agent est à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter.



Le parc animalier est accessible à tout public avec des allées PMR et des zones de repos aménagées. Situé en face de l'EHPAD, il permet de parcourir 1 km de sentier artistique au fil duquel vous découvrirez différents animaux (chèvres, lamas, moutons, oiseaux...).

Esthétique

Des soins de mise en beauté peuvent vous être proposés.

Coiffure

Un salon de coiffure est mis à disposition des coiffeurs de ville.



Résidence Les Hameaux du Coglais

5 rue Victor Roussin - St Brice en Coglès
35 460 MAEN ROCH



Située au centre-bourg de St Brice en Coglès, à deux pas de l'autoroute qui relie Rennes à Caen et à moins de 20 min de Fougères, la résidence Les Hameaux du Coglais offre une capacité de 148 places en chambres individuelles ou doubles :

- 112 places en **hébergement permanent** répartis sur 7 hameaux
- 12 places en **accueil temporaire** dont 2 places post hospitalisation,
- une unité Alzheimer de 18 places dont 2 places en accueil temporaire et 1 place en accueil de nuit,
- un accueil de jour de **6 places** pour des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

A l'entrée de l'EHPAD, se trouve le **bureau d'accueil** où un agent est à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter.



Une « **rue** » fait le lien entre les différents hameaux et amène à tous les équipements : un grand restaurant avec un service soigné, une salle de spectacles, un espace Snoezelen, une bibliothèque, un parc animalier et des jardins extérieurs. Une crèche de 20 places destinée à l'accueil des jeunes enfants permet des rencontres intergénérationnelles.

Un **pupitre interactif** est également à votre disposition à l'entrée.

Vous pourrez y retrouver toutes les dernières informations : menu de la semaine, programme et photos des animations, les compte-rendus des Commissions de Vie Sociale (CVS)...

Le parc animalier est accessible et sécurisé pour tous. Il est situé côté rue du Souvenir.

Esthétique / Espace Snoezelen

Des soins de mise en beauté peuvent vous être proposés.

Une salle Snoezelen permet des séances de relaxation proposées par du personnel formé.



Coiffure

Un salon de coiffure est mis à votre disposition et une coiffeuse de l'établissement intervient régulièrement. Vous pouvez vous inscrire auprès du personnel du service. Cependant, si vous souhaitez conserver votre coiffeur, le salon sera mis à disposition.





Résidence Les Acacias

13 rue des Acacias – 35 420 ST GEORGES DE REINTEMBault

Entre Fougères et Avranches et proche de Louvigné du Désert et de Saint Hilaire du Harcouët, la Résidence les Acacias peut accueillir **110 résidents** (dont 1 en hébergement temporaire) répartis sur **3 niveaux** dans des chambres individuelles, spacieuses, confortables et personnalisables.

A l'entrée de l'EHPAD, se trouve le **bureau d'accueil** où un agent est à votre disposition pour vous renseigner et vous orienter.



Plusieurs espaces extérieurs sont accessibles et sécurisés pour tous. Ils sont situés en RDC :

- un patio équipé de mobilier d'extérieur permet de se regrouper pour accueillir famille et amis.
- un parcours de marche a été aménagé avec des tables de pique-nique, des bancs, un terrain de pétanque...
- une terrasse sécurisée est également disponible avec des tables et parasols

Esthétique

Des soins de mise en beauté peuvent vous être proposés.

Coiffure

Un salon de coiffure est mis à disposition des coiffeurs libéraux.

Bibliothèque

Une bibliothèque en accès libre se trouve au niveau 1.



VOTRE INSCRIPTION

Un dossier d'inscription contenant un volet administratif et un volet médical vous sera remis sur simple demande auprès de l'accueil de l'établissement en vue d'une admission.

Vous avez également la possibilité d'effectuer votre demande d'admission en ligne via la plateforme **Via Trajectoire** :

<https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge/pages/Public/CreationDossierAvantpropos.aspx>

Ce service public, **gratuit et sécurisé**, accompagne les familles en recherche d'un établissement d'accueil pour un proche. **Via Trajectoire** vous offre une orientation personnalisée dans le domaine de la santé.

Prérequis : Disposer d'une adresse e-mail valide afin d'être averti de l'avancement de votre démarche.

Lorsque votre dossier d'inscription nous reviendra dûment complété et signé, il sera examiné par la Commission Médicale d'Accueil et d'Orientation de Territoire (C.M.A.O.T.) afin d'être certains que l'établissement soit bien adapté à votre prise en charge.

Nous vous recontacterons par courrier ou par courriel pour vous informer du résultat de votre demande, et préparer en cas d'acceptation, votre dossier d'admission.

VOTRE ADMISSION

Une rencontre préalable à votre entrée, vous permettra de visiter l'Etablissement, d'en connaître son fonctionnement, de prendre connaissance du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement de l'établissement et enfin de répondre à vos interrogations.

L'admission et ses formalités :

Composition du dossier d'admission à nous transmettre :

- Un document d'identité (pièce d'identité, passeport),
- Livret de famille,
- Carte vitale avec son attestation ou une attestation des droits à jour,
- Une attestation de la complémentaire santé solidaire (CSS),
- Carte de mutuelle santé/mutuelle obsèques,
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- Avis d'imposition, ou de non-imposition de l'année précédente et de l'année en cours,
- Le justificatif des ressources en cas de dossier aide sociale ou allocation logement (A.L.S. ou A.P.L.)
- Jugement de tutelle, le cas échéant,
- Justificatif de domicile,
- La notification d'attribution de prise en charge par le Département si vous en êtes bénéficiaire.



Mais également,

- La copie du contrat de séjour paraphé et signé,
- L'autorisation du droit à l'image signée par le résident,
- La déclaration de choix du médecin traitant,
- Le formulaire de résiliation de bail de location de matériel médical à domicile complété (le cas échéant),
- Une photo couleur récente

Pièce spécifique à l'hébergement permanent :

- Chèque de caution,
- RIB.

Accompagné(e) des membres de votre famille et/ou de votre tuteur, vous serez amené(e) à prendre connaissance et à signer votre contrat de séjour, le règlement de fonctionnement de l'établissement, avant votre admission auprès du bureau des entrées de l'établissement.



LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGE

Le DMP est votre carnet de santé numérique. Il permet aux professionnels de santé autorisés d'accéder aux informations utiles à votre prise en charge et de partager avec d'autres professionnels de santé des informations médicales vous concernant : vos antécédents, vos allergies éventuelles, les médicaments que vous prenez, vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...), etc...

Il s'agit d'un véritable carnet de santé toujours accessible et sécurisé. Pour être plus pratique, il est informatisé et vous en contrôlez l'accès. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (médecin, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter.

FRAIS DE SEJOUR



La tarification se décompose en trois sections :

Le tarif hébergement, qui recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien, d'activités de la vie sociale de l'établissement qui ne sont pas liées à votre dépendance.

Le tarif dépendance, qui représente la participation au financement de l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie et qui ne sont pas liés aux soins. Le tarif varie en fonction du degré d'autonomie de la personne allant du GIR 1 à 6.

Le forfait soins ou la dotation soins est à la charge de l'Assurance Maladie et réglée directement à l'établissement.

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés chaque année par arrêté du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

Des explications complémentaires pourront vous être apportées par le Bureau des Entrées.

AIDES FINANCIERES

L'aide au logement à caractère social :

Les résidents peuvent éventuellement percevoir de la caisse d'allocation familiale ou de la Mutualité Sociale Agricole, sous condition de ressources, une aide au logement à caractère social. Sur la demande de la personne âgée accueillie, la personne en charge de l'admission de l'EHPAD peut aider à constituer le dossier. L'aide au logement (AL) est versée directement au résident.



L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) :

Les résidents peuvent également bénéficier de l'APA, à partir de 60 ans, et sous deux conditions : en fonction du GIR (de 1 à 4) et en fonction des ressources. Cette allocation vient compenser la charge du tarif dépendance dans la limite du ticket modérateur. **Pour l'Ille et Vilaine, l'APA est versée par le Conseil Départemental directement à l'établissement.**

Pour les personnes résidant hors du département, la personne en charge des admissions de l'EHPAD se charge de la constitution du dossier APA ou de son actualisation s'il en existe déjà un.

L'aide sociale :

Si vos ressources s'avèrent insuffisantes, un dossier d'admission à l'Aide Sociale pourra être constitué. Lorsque le résident est admis à l'aide sociale, 90 % des pensions devront être reversés à l'établissement dès le 1er mois d'admission après déduction de certaines charges. Le Conseil Départemental apporte son soutien sur le complément. En contrepartie, le Conseil Départemental peut demander une participation des obligés alimentaires.

Le service du bureau des entrées et les assistantes sociales se tiennent à votre disposition pour aider dans vos démarches.



FACTURATION

Les frais d'hébergement sont payables mensuellement à terme échu, par chèque libellé à l'ordre du trésor Public ou par virement bancaire. A la demande du résident, un prélèvement automatique peut être effectué.

Les frais de séjour sont à régler à :

La Trésorerie Hospitalière de Fougères
1 rue Bad-Munstereifel
CS50222
35305 Fougères CEDEX

L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Au cours de votre séjour, et en fonction du site, vous allez être accompagné par des membres du personnel ayant des responsabilités différentes et des fonctions complémentaires afin d'assurer **la qualité et la sécurité de votre séjour** :

- Direction
- Médecin coordonnateur (en fonction des sites)
- Cadre de santé et socio-éducatif
- Infirmière coordinatrice
- Une équipe infirmière
- Des aides-soignants
- Des aide-médecos psychologiques
- Des accompagnants éducatifs et sociaux
- Des agents de service hospitaliers
- Des animateurs
- Une équipe administrative
- Une équipe de restauration
- Une équipe hôtellerie
- Une équipe logistique et de blanchisserie
- Des agents des services techniques
- Une équipe soignante et pluridisciplinaire (psychologue, ergothérapeute, orthophoniste, diététicien, kinésithérapeute, aide-kiné, assistante sociale...)



Vous avez libre choix de :

- Votre médecin traitant du secteur, de vos ambulances, de vos spécialistes et de votre pédicure.

Le bureau des entrées se tient à votre disposition si besoin.

VOS PRESTATIONS

Votre chambre :

Les chambres bénéficient des équipements nécessaires.



La personnalisation de votre chambre est encouragée. Le petit électroménager est autorisé, se référer à la liste jointe au règlement de fonctionnement.

L'utilisation d'appareils électriques est soumise à autorisation préalable de l'établissement.

Votre chambre est équipée d'un système d'appel.

Vous avez la possibilité de demander à fermer votre chambre à clé.

Vos repas :



Préparés sur site, les repas sont élaborés en collaboration entre l'équipe cuisine et diététiciens en respectant les régimes de chacun et dans le respect des habitudes alimentaires. Les menus sont affichés chaque semaine dans l'établissement.

Une collation vous sera proposée dans l'après-midi.

Les déjeuners et dîners sont servis au restaurant, en salle à manger des services ou en chambres.

Vos proches ont la possibilité de déjeuner avec vous : il suffit de se renseigner auprès du bureau des entrées sur la disponibilité.

Réservation 72h avant avec paiement et selon les disponibilités



Commission de restauration :

La commission de restauration a pour but de donner la parole aux résidents autour d'un thème très important : les repas. Elles sont au nombre de 3 dans l'année et réunissent le personnel de cuisine (chef et responsable de secteur), le personnel, les résidents et leur famille. Elle institue une communication transversale autour de la restauration.

Votre linge :

La literie (draps et couverture) et le linge de toilette (serviettes et gants) vous sont fournis. L'entretien de votre linge (sauf le linge délicat) est pris en charge par l'établissement et **lavés en interne** dans une de nos deux **blanchisseries***. Le linge revient plié mais non repassé.

Le marquage de votre linge sera réalisé en interne par nos agents de blanchisserie.

Dans le cas où vous souhaitez conserver le lavage de votre linge par votre famille, nous conseillons fortement de marquer le linge (Nom + Prénom + Nom du Site) pour éviter toute perte de linge.



Il est indispensable de prévenir le personnel soignant lors d'ajout de linge afin qu'il soit bien marqué.

**Blanchisserie d'Antrain : linge des sites d'Antrain, de Maen Roch et de Tremblay*

**Blanchisserie de St Georges : linge du site de St Georges*

Télévision - Téléphone :

Votre chambre est munie des prises téléphoniques et TV. Vous pouvez amener votre téléphone et votre télévision.

L'ouverture de ligne et son abonnement sont à votre charge.

Le courrier :

Le courrier est distribué tous les matins en semaine. Pour l'expédition, vous pouvez remettre votre courrier au personnel de votre service.



La presse :

Vous avez la possibilité de recevoir le ou les quotidiens, magazines et revues de votre choix. L'abonnement à cette presse se fait à titre privé.

VOS VISITES

Les visites sont autorisées toute la journée en respectant les soins et l'organisation des services.



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE VOTRE PRISE EN SOINS

L'ensemble du personnel de l'établissement s'attache à garantir la qualité et la sécurité de votre prise en soins.

Dans cette démarche, les axes principaux sont :

- La formation continue de notre personnel,
- L'évaluation continue de nos pratiques professionnelles, à travers la réalisation d'audits et le suivi d'indicateurs,
- L'analyse des risques, le traitement des événements indésirables afin d'assurer le meilleur niveau de sécurité,
- La réalisation d'enquêtes qui permettent de mesurer votre satisfaction sur les conditions de votre prise en charge.

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES, RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Sécurité des personnes :

Une continuité des soins est assurée 24 heures sur 24.

Biens et valeurs personnels :

Il est recommandé aux résidents de ne pas garder de sommes d'argent importantes ou d'objets de valeur dans leur chambre.

Tout objet de valeur conservé dans votre chambre est sous votre responsabilité.

Dépôt des plaintes et des réclamations:

Les plaintes et réclamations sont formalisées auprès de l'établissement qui assure le traitement, le suivi et la réponse aux résidents et aux familles.

Assurances :

Il vous est demandé pour les dommages dont vous pourriez être la cause, de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle. Vous devez fournir chaque année une attestation à l'établissement.



VIE SOCIALE

Des activités, sorties extérieures et animations collectives et individuelles sont régulièrement proposées.

Un programme prévisionnel est affiché et les résidents en sont informés. Libre à chacun d'y participer.

Les associations et les bénévoles viennent en soutien de l'établissement pour assurer certains de vos loisirs, notamment des sorties et l'organisation de manifestations.

FAMILEO



Famileo est un journal de bord sous forme de gazette papier, sur lequel des membres de la famille ou proches partagent toutes sortes de messages (souvenirs, photos, anecdotes...). Dès lors, ces messages sont mis en page et imprimés de manière automatisée par nos soins.

Ce service est gratuit et est ouvert sur demande auprès du bureau des entrées.

VOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le Projet d'Accompagnement Individualisé garantit au résident un accompagnement dans le respect de ses habitudes de vie et de ses souhaits. Il s'inscrit dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 et se réfère à la recommandation-cadre de l'Anesm sur la bienveillance.



VOTRE LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

Les sorties sont totalement libres. Néanmoins, nous vous demandons de bien vouloir signaler les absences à l'équipe soignante, qu'il s'agisse d'une absence d'une heure ou de plusieurs jours ; ceci par mesure de sécurité et d'assurer la continuité des soins.

CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Il existe, conformément au Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux formes de participation instituées à l'article L311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un Conseil de la Vie Sociale (CVS) au sein de chacune des résidences. Le CVS est une instance d'expression des usagers/résidents et de leurs familles.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés pour deux ans par scrutin secret :

- des usagers/résidents,
- des familles,
- des membres du personnel,
- de l'organisme gestionnaire.

Leurs noms sont portés à votre connaissance par voie d'affichage, ainsi que les comptes rendus des séances.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an.

VOS DROITS

La personne de confiance :

La personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne « à prévenir » ; elles peuvent être différentes.

Lors de votre admission, vous pouvez désigner une personne de confiance.

La personne de confiance est consultée au cas où la personne intéressée rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits.

Si la personne le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Un agent vous proposera alors de tracer cette nomination sur un document. Ce document devra être signé par vous et votre personne de confiance.

Ces informations sont précisées dans le contrat de séjour.



La personne à prévenir :

La personne à prévenir est habilitée à recevoir des informations notamment liées à votre hébergement et est informée en cas d'urgence ou de la survenue d'un événement inattendu.

Les informations qui peuvent être communiquées à la personne à prévenir sont limitées et ne peuvent en aucun cas se situer dans le champ des informations couvertes par le secret médical et professionnel.

Directives anticipées :

Dans le cadre de la loi Léonetti/Clayes intitulée « Loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie » datant du 02/02/2016, toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » concernant sa fin de vie. C'est une possibilité qui vous est donnée d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre et les conditions de limitation ou d'arrêt de traitements.



Ainsi, votre médecin et vos proches (Cf. personne de confiance) sauront quelles sont vos volontés, même si vous ne pouvez plus vous exprimer. Un flyer complétant ces informations est joint au livret d'accueil et un modèle de rédaction des directives anticipées peut vous être fourni dans le service de soins qui vous accueille.

Droits civiques :

Tout résident peut exercer ses droits civiques. Les familles sont encouragées à accompagner ces démarches pour leurs proches, notamment pour le changement d'adresse et l'inscription sur les listes électorales.

En cas d'impossibilité de se rendre aux urnes, l'établissement facilite le vote par procuration conformément à la réglementation en vigueur. À chaque élection (présidentielle, législative, municipale...), la Direction facilite l'exercice du droit de vote des résidents.



Personnes qualifiées :

En vue de vous aider à faire valoir vos droits, vous pouvez faire appel à une personne de votre choix de la liste des personnes qualifiées, liste annexée au contrat de séjour.

Vos droits en matière de données à caractère personnel :

Dans le cadre de votre prise en charge administrative, médicale, paramédicale, sociale et médico-sociale le centre hospitalier recueille et traite des données personnelles vous concernant, notamment dans le but de constituer et de suivre votre dossier administratif et médical.

Ces informations sont partagées par les professionnels de l'établissement et l'équipe de soins vous prenant en charge dans le respect du principe de confidentialité des règles de partage et d'échange (article 1110-4 du CSP).

Les données enregistrées sont conservées 20 ans et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : les services des Agences régionales de santé (ARS), du Ministère des solidarités et de la santé, les services départementaux et régionaux compétents en matière sanitaire, sociale et médico-sociale, les services judiciaires compétents ainsi que les institutions de recherche et d'études en matière sanitaire et sociale.



Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la Loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au délégué à la protection des données de l'établissement : dpochmb@chmb.fr

Culte :

Une organisation est en place pour vous mettre en relation avec un ministre du culte de votre choix.

CHARTE de la laïcité
DANS LES SERVICES PUBLICS

Chartes :

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie – *Annexe 2 Règlement de fonctionnement,*
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante – *Annexe 1 Règlement de fonctionnement.*

LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Le CHMB a la volonté de lutter contre la maltraitance par le biais d'outils permettant aux soignants, familles et résidents de signaler des faits qu'ils estiment maltraitants.

Le CHMB s'est engagé dans une politique de prévention de la maltraitance.

Les outils à votre disposition :

Un panneau « Agissons ensemble pour la Bienveillance » est installé à l'entrée de chaque service. Il comprend :

- La charte de Bienveillance ;
- Un flyer d'explication ;
- Une feuille de déclaration.

Le service qualité est en charge de traiter les réclamations.

Chaque professionnel se tient à votre écoute si vous en ressentez le besoin.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Se soucier de l'environnement, satisfaire nos besoins sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Conscient du rôle des établissements de santé dans la décarbonation et dans la transition énergétique, le CHMB aspire à mettre en place une stratégie de développement durable à l'échelle de l'hôpital pour contribuer ainsi à la santé environnementale de tous. Pour cela, en plus d'une charte d'engagement signée par la direction, il a inscrit comme enjeu stratégique à son projet d'établissement la thématique du développement durable.

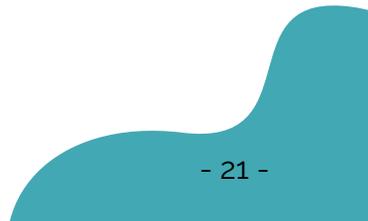
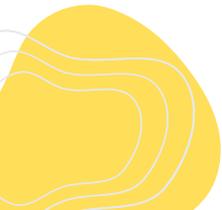
Il met quotidiennement à l'honneur les 3 piliers du développement durable à savoir l'économie, l'écologie et le social.



Un groupe Développement Durable constitué de représentants des différents métiers est en place pour mener le plan d'actions sur différentes thématiques : gestion des déchets, gestion de l'énergie, biodiversité et éco-pâturage, pollution numérique, mobilité verte, achats responsables et alimentation durable.

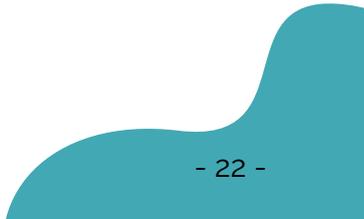
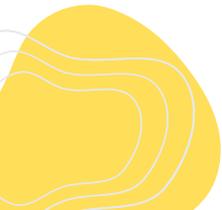
VOS NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning most of the page width.



VOS NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning most of the page width.





CENTRE HOSPITALIER
DES MARCHÉS
DE BRETAGNE

Pour visionner les **vidéos de présentation**

Flashez les QR Code suivants



Résidence La Loysance
1 avenue Jean-Marie Laloy
Antrain
35 560 VAL-COUESNON

Téléphone accueil
02 99 98 46 47



Résidence Les Landes
20 rue Vincent Grellé
Tremblay
35 460 VAL-COUESNON

Téléphone accueil
02 99 98 27 29



Résidence Les Hameaux du Coglais
5 rue Victor Roussin
St Brice en Coglès
35 460 MAEN ROCH

Téléphone accueil
02 99 98 68 00



Résidence Les Acacias
13 avenue des Acacias
35 420 ST GEORGES DE REINTEBAULT

Téléphone accueil
02 99 97 11 62

